Banques suisses et guerres mondiales

Autor(en): **Mazbouri, Malik / Perrenoud, Marc**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizerische Gesellschaft für Wirtschafts- und Sozialgeschichte = Société Suisse d'Histoire Economique et Sociale**

Band (Jahr): **23 (2008)**

PDF erstellt am: **23.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-871838

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Malik Mazbouri, Marc Perrenoud

Banques suisses et guerres mondiales

Introduction

Alors que le long cycle de guerres, de crises et de troubles caractéristique de la première moitié du 20e siècle a joué un rôle déterminant sur l'évolution de la place financière suisse, nous ne disposons d'aucune étude de l'histoire bancaire helvétique qui ait tenté de donner une vision d'ensemble de cette période. Certes, par suite des circonstances exceptionnelles qui ont conduit à la formation, fin 1996, de la «Commission Indépendante d'Experts Suisse-Seconde Guerre Mondiale» et à une suspension partielle du secret bancaire, des recherches ont été publiées qui ont permis, «volens nolens», d'enrichir notre connaissance de cette histoire pour les années 1930 et 1940.[1] Mais la période de 1914 à 1929 reste beaucoup plus négligée et risque fort, fermeture des archives bancaires aidant, de le demeurer pour longtemps encore. Si cette situation complique la tâche des historiens, les travaux menés jusqu'ici permettent toutefois de dégager, faute d'un bilan complet et détaillé de la période, le fait que, aussi spectaculaire qu'ait pu être l'envol de la Suisse bancaire sur la seconde moitié du 20e siècle, c'est déjà sur la première moitié de celui-ci que la Suisse émerge et s'affirme comme place financière internationale.

Un tel constat invite, en toute logique, à s'interroger sur le rôle que les deux guerres mondiales ont pu jouer dans cet essor: la thèse proposée dans le présent article est que ce rôle fut sans doute majeur et que, dans le domaine de l'histoire bancaire suisse, comme dans celui de l'histoire économique, sociale et politique de l'Europe, les enjeux de ces deux conflits présentent des liens de continuité significatifs, qu'il est intéressant d'essayer d'analyser par comparaison. Ramené au domaine qui nous occupe ici, on pourrait dire que la Première Guerre mondiale a favorisé l'affirmation du monde bancaire suisse et que la Seconde Guerre mondiale renforce ce mouvement, au niveau international, mais aussi eu égard à la plasticité de l'Etat vis-à-vis de la promotion des intérêts du monde bancaire. Tout se passe ici comme si, d'une guerre à l'autre, les milieux financiers et poli-

tiques suisses avaient été amenés à percevoir les opportunités que cette période de conflits et de crises ouvrait à la place financière et avaient pris conscience du rôle spécifique que l'outillage bancaire pouvait remplir, à la fois dans le cadre des relations internationales et de l'économie de guerre. A cet égard, la Première Guerre mondiale fit sans doute office de révélateur aussi bien que, durant le second conflit mondial, de réservoir d'expériences et de souvenirs.[2] Ceux-ci resteront d'autant plus vivaces qu'ils dataient d'une époque où certains des plus hauts responsables bancaires et politiques du pays s'initiaient ou étaient déjà aux affaires. Pour eux, préserver et développer les avantages comparatifs qui, à l'issue de la Première Guerre mondiale, avaient permis à la place financière suisse de se faire une place au soleil parmi les centres financiers internationaux, fut en quelque sorte l'enjeu ultime de cette «guerre de trente ans» des âges contemporains.
La première section de notre article esquisse un bilan général de la période couverte par notre problématique et introduit à quelques-unes des thématiques que nous traiterons par la suite. Dans la deuxième section, nous présentons un court aperçu de la manière dont le monde bancaire suisse aborda la Première Guerre mondiale et tenterons de voir quelles furent les principales expériences et leçons tirées de cette phase de son histoire. La troisième section traite de la Seconde Guerre mondiale en insistant, notamment, sur le rôle central qu'ont joué les relations entre banques et Etat dans le maintien d'un appareil de crédit performant dont les activités internationales, plus que durant le conflit précédent, devinrent une composante intrinsèque de la politique extérieure.

D'une guerre à l'autre: un bilan positif pour les grandes banques suisses

Si la Première et la Seconde Guerre mondiale furent certes fatales à certaines banques helvétiques, la place financière suisse, en dépit des crises essuyées sur cette période, s'est bien plutôt renforcée qu'affaiblie durant la première moitié du 20e siècle. Certes, envisagées sous l'angle des seuls chiffres publiés et d'une histoire sans ouverture comparatiste, les conséquences immédiates des deux conflits mondiaux sur l'appareil bancaire semblent contredire une telle assertion. Ainsi, en 1920, les bilans totaux du secteur bancaire national (sans les sociétés financières) ont-ils décru de près de 35% (à valeur constante) depuis 1913. Dans le même temps, une bonne vingtaine d'établissements – dont la grande banque la plus ancienne et réputée du pays – rencontrent des difficultés telles qu'ils tombent en faillite ou sont repris par leurs concurrents. Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, la situation ne semble pas plus brillante: si le volume total des bilans bancaires cesse, à valeur constante, de décroître dès 1944, il n'atteint, deux ans

après le conflit, que les 4/5ème des bilans de 1939 et il faudra encore attendre dix ans pour retrouver des chiffres comparables à ceux d'avant-guerre. Quant à la crise des années 1930, elle a eu des effets dévastateurs, en particulier pour lesdites grandes banques, groupe d'établissements qui forme, depuis la deuxième moitié du 19e siècle, le fer de lance des activités internationales de la place financière suisse. Sur les huit instituts en activité vers 1930, seuls deux passent la crise sans avoir dû opérer des réductions de capital et des assainissements massifs, parfois avec le concours et aux frais de l'Etat, un autre n'échappant pas à une faillite retentissante, tandis que deux, rescapés mais jamais remis des pertes essuyées, entreront en liquidation dès 1945.[3]

A s'en tenir à ces quelques indications, rien donc qui ressemblerait à une «success story». Pourtant, à prendre un peu de recul, un tableau fort différent s'offre au regard. Par deux fois, le territoire de la Confédération a été épargné par les destructions, ce qui a permis de conserver et d'accueillir des capitaux étrangers dans un havre paisible avant de les réexporter et de consolider la place financière suisse dans son rôle de plaque tournante des épargnes internationales: des pays comme la Belgique et les Pays-Bas qui, sur certaines périodes, ont joué un rôle comparable et concurrent, n'ont pas eu cette aubaine. L'appareil productif national a été préservé, se développant même à la faveur des commandes de guerre, gagnant parfois des parts de marché sur des secteurs purgés des concurrents traditionnels, ce qui a favorisé, aussi, l'accumulation du capital indigène et donc participé à la formation des ressources bancaires. Et si la politique de neutralité et la défense nationale ont constitué des conditions indispensables au maintien de cet espace préservé, les services économiques et financiers rendus aux belligérants ont, à cet égard, pesé au moins autant, en particulier durant la Seconde Guerre mondiale. Au terme de celle-ci, et aussi critiquée soit-elle pour son attitude durant le conflit, la Suisse se présente bel et bien comme une puissance financière de poids international, un des rares sinon le seul pays «surcapitalisé»[4] du continent européen. Le Directeur général de la Banque Nationale Suisse, Paul Rossy (1896–1973), ne s'y trompe pas et rappelle une évidence aux yeux de ses contemporains lorsqu'il note, à l'hiver 1946, dans un rapport destiné au Conseil fédéral: «La Suisse […] a une position très spéciale dans le monde. […] Cette position spéciale dérive du fait que la Suisse est un centre financier international hors de proportion avec sa capacité économique. Le monde a le même intérêt que la Suisse à maintenir ce centre financier et il devrait pour cela tenir compte de la situation spéciale de notre pays».[5]

Or cette «position spéciale», comme le précisera en 1970 un autre Directeur général de la Banque nationale, Max Iklé (1903–1999), n'est pas un «produit accidentel du second après-guerre»,[6] mais la résultante d'un processus historique de longue haleine dont la première moitié du 20e siècle concentre au moins deux phases essentielles.

La première démarre avec le premier conflit mondial pour s'achever à l'orée des années 1930. Elle peut être placée sous le triple signe du recul relatif ou absolu des grands centres financiers européens, de l'expansion, au niveau international, des principaux agents financiers helvétiques, grandes banques et compagnies d'assurance au premier chef et, enfin, de l'affirmation de ces mêmes agents sur le plan national. La force du franc suisse sur le marché des changes et la valeur refuge qu'il a pris durant le conflit furent pour les milieux bancaires l'une des conséquences heureuses de la guerre. Ajouté à une rapide maîtrise de l'inflation, ce statut nouveau de la monnaie nationale entre alors au principe d'un essor qui, passé la courte crise du début de décennie, ne se démentira pas jusqu'à la fin des années 1920. Ce qui se joue sur cette période, ce sont, en somme, deux processus d'égale importance. D'abord, une modification profonde des rapports de force qui prévalaient avant-guerre, où la place financière suisse se voyait encore tenir la dragée haute par des centres continentaux comme Paris ou Berlin. Ensuite, la prise de conscience, au sein des élites helvétiques concernées, de cette évolution décisive, alors même qu'ont été maintenus des avantages comparatifs spécifiques, tels que la modération de la pression fiscale et la relative stabilité du climat politique intérieur: comme le relèvera le Conseil fédéral un peu plus tard, la Suisse fait alors figure de «‹coffre-fort› de l'Europe».[7]

Une deuxième phase s'ouvre avec la crise de 1931 pour se terminer, grosso modo, avec la défaite des Puissances de l'Axe. Les composantes les plus saillantes de cette période, sur le plan intérieur et structurel, se laissent résumer sous les mots de crise, de restructuration et d'affermissement. L'adoption de la première Loi fédérale sur les Banques et Caisses d'Epargne (1934), l'Arrêté concernant l'assainissement des banques (1936), celui relatif à la protection de la monnaie nationale (1936) ou encore la dévaluation du Franc suisse (1936) expriment l'importance toute particulière, pour le milieu bancaire, du rôle désormais revêtu par l'Etat. Déjà très étroites, les relations entre monde financier, élites industrielles et autorités politiques se resserrent alors dans un «système d'interactions»[8] néo-corporatiste favorisé par le régime des pleins pouvoirs. A cet égard, sans même rappeler les coûteux sauvetages bancaires opérés avec l'aide de la Confédération (qui, en 1933, mobiliseront une somme équivalente au quart des dépenses annuelles de l'Etat), l'importance relative des emprunts publics suisses dans les emplois bancaires en temps de crise ou de guerre montre, comme nous le verrons, les liens de dépendance réciproque qui se tissent entre l'Etat et les banques.

Période de recul conjoncturel certes, mais phase de restructuration et d'affermissement aussi. Elle permet de purger le secteur bancaire de ses éléments les plus fragiles, au profit d'une nouvelle concentration interne, dans un contexte où, dès 1939, des positions internationales déterminantes ont été prises outre-Atlantique par les deux plus grandes banques commerciales de Suisse. Préservée des destructions du conflit, seul centre financier de dimension internationale à avoir pu maintenir,

bon an mal an, des relations avec l'ensemble des belligérants, la place financière helvétique, à quelques inconnues politiques près, en grande partie levées avec la conclusion de l'Accord de Washington (1946), se trouvait, une fois encore, en excellente position pour faire valoir ses atouts dans la longue phase d'expansion d'après-guerre. Le jugement du fin connaisseur des milieux d'affaires qu'était le chef de la diplomatie suisse d'après-guerre, le Conseiller fédéral Max Petitpierre (1899–1994), synthétise bien la situation lorsqu'il écrit, en janvier 1949, que le conflit mondial a plutôt fortifié les positions économiques helvétiques dans la mesure où il a affaibli celle des autres pays[9] – une observation dont la pertinence vaut aussi pour la place financière suisse.

Avant de clore ce tour d'horizon, il faut encore ajouter que c'est sur cette période qu'une des activités essentielles, jusqu'à nos jours, à l'essor international de la place financière suisse, la gestion de fortune, s'impose, au-delà du petit cercle des banquiers privés, comme une des activités majeures des grandes banques.[10] Deux guerres mondiales combinées à la plus grave crise économique du 20e siècle n'ont pas eu raison de cette branche d'affaires. Son développement, au contraire, prend une ampleur d'autant plus considérable que la Suisse, dont l'intégrité territoriale a été respectée, confirme ses atouts spécifiques dans ce domaine. Stabilité monétaire, politique et institutionnelle avérée, modération de la pression fiscale sur le capital et ses revenus, neutralité, savoir-faire éprouvé et «last but not least», un secret professionnel de tradition dont l'éventuelle transgression, dès la Loi fédérale sur les Banques de 1934, entraîne désormais des sanctions pénales: par contraste avec les destinées monétaires, fiscales et politiques de l'Europe, ce sont-là des arguments attractifs pour les épargnes et fortunes internationales.

Dès avant les années 1930, la promotion de la gestion de fortune, plus largement de la Suisse comme refuge pour les capitaux étrangers, via la défense de ce qu'on appelle alors le secret des banques, marque la politique intérieure et étrangère de la Confédération.[11] L'importance de la gestion de fortune et des importations de capitaux dans l'internationalisation de la place financière suisse, le rôle que joue ledit secret dans le volume de ces importations et l'évasion fiscale qu'il encourage symbolisent et résument le succès de la plaque tournante helvétique. Le phénomène n'échappe pas aux contemporains. Ainsi de l'Ambassadeur de France à Berne, qui explique dans une note de février 1924 à son Ministre de tutelle: «[Comme] on le sait, le développement et la prospérité des banques suisses sont intimement liés aux dépôts dans ce pays par un régime qui fonctionne avec une rigueur absolue sous le nom du «secret des banques». Ce régime a contribué à faire de la Suisse un réservoir international de capitaux.»[12] Ou de ce haut fonctionnaire de la Banque d'Angleterre, expliquant en 1930 que le système bancaire suisse est «soigneusement calibré pour fonctionner comme une gigantesque conspiration contre les autorités fiscales des autres pays».[13] Quant aux autorités fédérales, elles en viennent sans

hésiter à tracer un signe d'équivalence entre la réputation des banques suisses comme gérantes de fortune et la sauvegarde du crédit national: on doit se demander, font-elles par exemple observer au printemps 1936, «s'il n'y a pas lieu de craindre que le fléchissement de la confiance de l'étranger dans les capacités de la Suisse comme gérante de fortune n'ait pas pour conséquence de nuire à notre crédit et de rendre difficile la réduction du taux des intérêts, point capital si l'on envisage le degré de notre endettement».[14] L'argumentaire vise, ici, à justifier la politique du franc fort. Mais, il exprime aussi cette idée selon laquelle ce qui est bon (ou mauvais) pour la place financière l'est également pour le pays – pour l'Etat et pour les secteurs de la société concernés par l'évolution des taux d'intérêts. Il est vrai que la modicité relative de ces derniers, depuis la Première Guerre mondiale au moins, n'est pas sans rapport avec le volume d'importation du capital, comme il est vrai que les capacités des banques suisses dans ce domaine sont, en retour, constitutives de leur capacité à exporter du capital – autrement dit à prêter et à investir de l'argent hors frontière.

L'expérience de la Première Guerre mondiale

La Première Guerre mondiale, on l'a dit, fut un moment crucial de l'envol international de la place financière suisse: elle servit aussi de référent aux dirigeants bancaires en charge des affaires lors du second conflit mondial. Moins que les faits eux-mêmes, impossibles à traiter sur l'espace restreint de cet article, c'est l'horizon d'attente des milieux bancaires suisses, mais aussi l'angle mort de leurs prévisions quant aux opportunités et aux problèmes qui allaient surgir durant la Première Guerre mondiale qui retiendra d'abord notre attention. Ensuite, nous arrêterons sur quelques-uns des enseignements qui furent tirés de cette période, aussi bien par les banquiers helvétiques que par certains observateurs étrangers.

Comme celle de ses grands voisins, la préparation de la Suisse à la Première Guerre mondiale s'avéra vite très insuffisante. Non que les autorités fédérales et militaires aient été surprises par la guerre, mais parce qu'elles étaient persuadées que celle-ci serait courte ou qu'il faudrait s'en remettre, en cas d'hostilités prolongées, à une alliance avec l'un des camps belligérants.[15] Particulièrement négligée, la question des dispositions financières et économiques à prendre en prévision d'un tel conflit a toutefois retenu l'attention de deux importants praticiens du monde financier helvétique qui se sont essayés, peu avant la guerre, à ce genre difficile qu'est l'essai prospectif. Ces deux ouvrages, dont il est probable qu'ils reflétaient assez bien la façon dont les milieux financiers suisses anticipaient certains aspects du conflit à venir, valent qu'on s'y arrête, d'autant que, par la position éminente de leurs auteurs, ils présentent aussi un certain caractère prescriptif.[16]

C'est le banquier suisse le plus influent de son temps, le Dr Julius Frey-Gamper (1855–1925), très germanophile Directeur général du Crédit Suisse et membre du Comité de la Banque nationale, qui ouvre pour ainsi dire les feux en 1910: sorti dans une prestigieuse revue de Zurich, son article d'une vingtaine de pages est tout entier consacré à la question de la préparation financière de la Suisse à la guerre.[17] Il est suivi, deux ans plus tard, par le secrétaire général de la Banque nationale, futur président du Crédit Suisse, le Dr Adolf Jöhr (1878–1953), qui publie en 1912 un ouvrage de près de 250 pages, tiré à deux éditions en six semaines, se mesurant, lui, au sujet plus ambitieux de l'économie suisse en cas de guerre.[18]

Quant aux opportunités qu'un prochain conflit en Europe pouvait ouvrir à la place financière suisse, c'est Jöhr qui se montre le plus prolixe. Référent classique à l'époque, le conflit franco-prussien de 1870–1871, à l'analyse duquel il consacre près du tiers de son livre, avait fourni quelques leçons dont on se souvenait encore en Suisse.[19] Durant ce conflit, comme le rappelle Jöhr, un fort afflux de capitaux, essentiellement français, était venu enrichir les ressources des banquiers de Bâle, Genève et Zurich tandis qu'un certain nombre d'opérations internationales, qui passaient jusque-là par Paris, s'étaient déplacées vers les banques suisses.[20] Constatant qu'il s'en était suivi la conclusion de liens profitables et un certain progrès des avancées de la finance helvétique à l'étranger, Jöhr augure, au cas où la Suisse parviendrait à sauvegarder sa neutralité, la répétition du même genre de scénario lors d'un prochain conflit. Certes, note-t-il, les établissements bancaires helvétiques auront alors à faire face à leur lot de difficultés, mais le placement des emprunts d'Etat, ainsi que les considérables arrivées de capitaux auxquelles il fallait sans doute s'attendre, devraient aussi leur procurer de très appréciables bénéfices.[21] On sait que ces prévisions se réalisèrent pour large partie. Ainsi, tout au long de la Première Guerre mondiale, le financement des besoins de la Confédération assura-t-il aux banques des revenus importants et réguliers.[22] Et si l'inflation fut la contrepartie imprévue du gonflement de la dette de l'Etat, cette même dette, en particulier la dette flottante, permit aussi de trouver un emploi de toute sécurité aux dépôts à court terme des établissements de banque helvétiques, dont le montant, conformément aux attentes de Jöhr, était allé croissant.

Compte tenu du débouché lucratif que les banquiers entendaient trouver dans le placement de la dette publique et de l'importance, déjà signalée, qu'ils attachaient au maintien d'une fiscalité qui reste plutôt clémente en comparaisons internationales, on ne s'étonnera pas que, sur la question du financement des besoins de l'Etat en cas de guerre, nos deux auteurs concluent l'un comme l'autre à la nécessité d'y répondre par l'emprunt et non par l'impôt.

Dans ce cadre, un rôle capital est dévolu à cette institution alors très nouvelle (son ouverture date de 1907) qu'est la Banque nationale suisse: la question des formes et du montant des avances qu'elle fera à l'Etat donne lieu à un long examen, mais les

effets inflationnistes que ce mode de couverture des dépenses publiques entraînera ne sont pas aperçus. Si nos auteurs partagent, en la matière, l'ignorance de leurs contemporains, ce n'est pas faute, cependant, d'être préoccupés par le problème de l'augmentation du volume de l'émission monétaire – contrepartie inévitable du recours au crédit de la banque centrale. Mais ils voient le problème sous un angle particulier, celui du taux de couverture des billets en circulation, dont ils se soucient pour les conséquences qu'une diminution de ce taux ou qu'une péjoration de la qualité de cette couverture pourraient avoir sur la réputation, qui n'est pas encore fermement établie à l'époque, du franc suisse. Partisan d'appliquer, à cet égard, les termes très contraignants de la Loi sur la Banque nationale, le banquier Frey-Gamper se montre on ne peut plus catégorique: «[…] il faut veiller à ce que l'absolue sécurité des billets de banque de la Banque nationale suisse ne puisse jamais prêter au moindre doute».[23]

Durant toute la durée de la guerre, le Conseil fédéral et la Banque nationale tiendront strictement compte de l'avis des milieux financiers sur ce sujet. Préserver un taux et une qualité de couverture irréprochables paraît d'autant plus souhaitable, qu'avant le premier conflit mondial, la Confédération est endettée en France, voisin à devise forte, et que la stabilité du franc suisse est encore un phénomène nouveau. Comme le note non sans un brin de fierté le Secrétaire général Jöhr: en «1870, en matière de billets de banque, l'anarchie régnait en Suisse. Depuis 1910, en revanche, toute l'émission fiduciaire est centralisée entre les mains d'un institut, la Banque nationale. Grâce à des bases légales parfaitement saines, elle a fait sortir d'un seul coup la monnaie suisse de son rang de devise de seconde classe pour la placer à égalité avec les meilleurs pays européens à monnaie-or».[24] Une promotion décisive pour la place financière, tant il est vrai qu'elle ne pouvait prétendre à un véritable rôle international sans bénéficier d'une devise forte, ce qu'un banquier tel que Frey-Gamper sait d'ailleurs d'expérience qui, à peine dix ans plus tôt, déplorait que les faiblesses du franc suisse, alors «devise de seconde classe», indisposaient à tel point la clientèle étrangère qu'elle en serait venue à rapatrier ses dépôts.[25] Il est intéressant de relever que, lors de la crise de l'été 1914 – dans son Message sur «les mesures propres à assurer la sécurité du pays et le maintien de sa neutralité» – le Conseil fédéral, pourtant peu préparé sur le volet de l'économie de guerre, en même temps qu'il déclarait le cours forcé des billets de la Banque nationale, ne manqua pas d'annoncer de manière solennelle, que l'institut central restait tenu d'«assurer la couverture métallique dans toute la mesure légale».[26]

Si le Message précité montre que le soutien du franc suisse fait consensus et, qu'aux yeux du Conseil fédéral, cet élément compte même au nombre des composantes d'une stratégie globale de défense, la fonction spécifique que pourraient jouer dans ce cadre la place financière ou les banques helvétiques ne prête, ni

chez Frey-Gamper ni chez Jöhr, à aucun développement particulier. A l'instar des autorités fédérales et militaires elles-mêmes, ceux-ci supposent qu'en cas de conflit prolongé ou d'implication armée dans celui-ci, la Suisse devra s'allier à l'un des camps belligérants. L'idée que l'arme financière puisse compenser les faiblesses militaires, somme toute complémentaire de celle selon laquelle la force du franc suisse participait des mesures de défense nationale, constitue sans doute un des acquis les plus importants de la Première Guerre mondiale. La leçon, retenue depuis lors, sera tirée début 1916 au plus tard, comme le montrent les négociations liées au premier crédit de change accordé à la France.[27]

Sans revenir sur le contexte de cette affaire, où un important crédit bancaire sera mobilisé pour tenter de remédier aux faiblesses du change français et favoriser ainsi les exportations suisses dans l'Hexagone, on citera seulement les déclarations de Rodolphe de Haller (1874–1962), vice-Président de la Banque nationale, tout à fait explicites à cet égard. Celui-ci, favorable à l'octroi de ce prêt qui devait aussi contribuer à redorer l'image démonétisée de la Suisse auprès de l'Entente, explique sans détour à ses collègues qu'il «faut que nos représentants qui ont eu et auront à défendre nos intérêts aient des atouts dans la main pour discuter, et *comme nous ne pouvons pas jeter sur la table des atouts militaires il faut quelque atout de cœur*»[28] – entendez un crédit en francs suisses. Ce premier prêt donnera le coup d'envoi aux crédits dits de change et de compensation, sorte de préfiguration des opérations de clearing mises en place dès 1940.[29] En principe accordés pour assurer le ravitaillement de la Suisse et ses échanges commerciaux avec les belligérants sans peser sur leur change, ces crédits atteindront vers la fin de la Première Guerre mondiale un montant très considérable, avoisinant 1 mia. de fr., soit à peu près 10% du produit intérieur brut de l'époque. Procédant d'une étroite collaboration entre la Confédération, la Banque nationale et les milieux bancaires, l'arme du crédit, nouvelle pour la Suisse, doublait en toute conscience le crédit des armes.

Bien que présentés comme une forme de soutien, sinon de sacrifice, consenti par les grandes banques helvétiques à l'industrie d'exportation et au ravitaillement du pays, ces crédits permirent aussi à certaines d'entre elles de se racheter une conduite auprès de tel ou tel des belligérants.[30] A toutes, ils fournirent l'occasion d'employer leurs grosses disponibilités à court terme, ressources dont le montant était allé croissant depuis le début de la guerre en raison, comme on l'a vu, de l'afflux massif de capitaux étrangers en Suisse mais aussi de l'assèchement du marché de l'escompte, destination habituelle pour ce type de fonds très labiles. Notons que cet afflux de capitaux, même à court terme, n'aurait eu aucune chance de se produire si les déposants étrangers avaient nourri le «moindre doute», selon l'expression déjà citée de Frey-Gamper, au sujet de la solidité du franc suisse. Grosse ombre au tableau, angle mort de leurs prévisions, la sortie de guerre,

dont ni Frey-Gamper ni Jöhr ne pouvaient imaginer combien elle serait difficile au terme d'un conflit dont personne n'avait anticipé la durée ni l'ampleur et les conséquences.

Sur le front intérieur, l'inflation eut des effets sociaux et politiques qui débouchèrent, avec la grève générale de novembre 1918, sur la plus grave crise de l'histoire de la Confédération moderne. Cet événement fut d'autant plus traumatique, pour les milieux bancaires, que l'acmé des tensions avait été précédée, en septembre-octobre de la même année, par la grève des employés de banque de Zurich – au cours de laquelle Jöhr lui-même, démissionnaire de ses fonctions au sein de la BNS, fut empêché par un piquet de grève de gagner son tout nouveau et prestigieux poste de Directeur général au Crédit Suisse. L'Association des Représentants de la Banque en Suisse dans un rapport dramatique envoyé au Conseil fédéral relève l'épisode pour s'en alarmer: dénonçant de tels actes comme incompatibles avec l'Etat de droit, affirmant que la clientèle commençait à retirer ses dépôts, les banquiers somment même le gouvernement de prendre des mesures préventives énergiques en recourant à l'armée pour rétablir l'ordre.[31] Dans un contexte où l'ensemble des bourgeoisies européennes redoutait qu'à l'exemple de la Russie une révolution sociale ne naisse des charniers du conflit, on comprend sans peine ce type de réaction: ces lézardes apparues à l'intérieur même du coffre-fort helvétique, dont une bonne partie de la réputation internationale tenait à la stabilité du pays, étaient susceptibles, d'un strict point de vue sectoriel, de nuire gravement aux affaires.

On sait comment, maniant à la fois le bâton et la carotte, les banquiers suisses participeront à l'organisation des gardes civiques chargées du maintien de l'ordre en auxiliaires des forces de répression et s'assureront de la loyauté de leurs employés par des menaces appuyées et des concessions ciblées, qui permirent de couper ces derniers des grévistes de novembre. Ici aussi, une leçon était prise: s'avisant des avantages liés à l'existence d'associations de personnel, les autorités bancaires accepteront mieux, désormais, de traiter avec elles de questions touchant aux conditions de formation, de travail et de salaire. Sur un plan plus général, directement ou via leur association faîtière, les banques multiplieront les interventions dans l'espace public durant l'après-guerre pour que la population identifie ses intérêts à ceux de la place financière, tout en appuyant les activités de différents groupes de pression qui, campés sur la droite musclée de l'échiquier politique, formaient rempart contre le mouvement ouvrier.[32]

Sur le front extérieur, l'effondrement des Puissances centrales n'était pas sans poser de très sérieux problèmes, non seulement parce que certaines banques suisses s'étaient trop exclusivement engagées sur le marché hypothécaire allemand, mais en raison, aussi, du comportement germanophile d'une large part du monde industriel et financier helvétique durant le conflit. Pour ce qui concerne les engagements

bancaires, les déconvenues essuyées en Allemagne furent l'occasion de s'aviser de l'inconvénient qu'il pouvait y avoir à trop évoluer dans l'orbite d'un seul des camps belligérants. Cet enseignement fut retenu et le risque géographique mieux distribué durant la Seconde Guerre mondiale. Il faut dire que la crise de 1931 et ses suites étaient passées par là, forçant pour ainsi dire les banques suisses, très actives en Allemagne depuis 1924, à un redéploiement historique sur les marchés d'outre-Atlantique.

Quant aux relations avec les pays de l'Entente, signalons seulement qu'en 1918 les milieux d'affaires helvétiques, jugés à la fois opportunistes et trop acquis aux Puissances centrales, peinèrent à convaincre les nouveaux maîtres du jeu qu'ils n'avaient pas couvert les intérêts économiques et financiers de l'ennemi durant la guerre et, surtout, qu'ils ne continueraient pas à lui servir de prête-nom par la suite. Mais, eu égard aux banques suisses et par comparaison avec la fin de la Seconde Guerre mondiale, la pression des Etats sortis vainqueurs du conflit fut presque inexistante, même si des éléments comme les opérations de services humanitaires, l'adhésion de la Suisse à la Société des Nations et l'octroi de certains crédits à l'étranger sont, en partie, à replacer dans ce cadre. On peut se demander également si, parmi les multiples raisons qui expliquent cette différence de traitement, l'étendue réelle des services financiers rendus à l'Allemagne par l'outillage bancaire suisse pendant le premier conflit mondial, faute d'attention, d'intérêt ou d'expérience, ne fut pas en partie sous-estimée par le camp adverse.

Pour ce qui concernait le grand voisin du Nord, il semble bien, en revanche, que l'importance de ces services ne prêtait à aucun doute. Ainsi du secrétaire de la légation d'Allemagne à Zurich qui, en juillet 1917, attire l'attention de sa hiérarchie au sujet de rumeurs selon lesquelles les grandes banques allemandes envisageaient, une fois la paix revenue, de s'installer en Suisse pour compenser une partie des positions perdues à Londres et renouer depuis là des liens internationaux distendus. Un projet qui lui inspire les plus vives réserves, d'autant, explique-t-il, que les milieux bancaire suisses sont «très conscients de la valeur actuelle de [leurs] services financiers, comme de celle de l'activité qui sera la [leur] dans la période de transition économique. Aussi [leur] importe-t-il que les banques allemandes, qui sont bien plus puissantes que les plus grands instituts suisses, en reconnaissance de [leur] attitude actuelle, [leur] laissent une pleine marge de manœuvre, en particulier sur le marché helvétique». Plaidant, en somme, pour l'échange de bons procédés, le secrétaire d'ajouter que la présence de banques allemandes sur territoire helvétique lui paraît d'autant moins souhaitable que «cette guerre a précisément révélé, ô combien extraordinairement précieux est, pour nous, un marché bancaire suisse libre».[33] Une leçon essentielle, pour ne pas dire historique et dont, en effet, on saura se souvenir, en Suisse comme en Allemagne, durant la République de Weimar – aussi bien que sous le régime des Nazis.

La Seconde Guerre mondiale

Les milieux financiers et les autorités politiques suisses entrent dans le second conflit mondial en pouvant s'appuyer sur l'expérience encore proche des opportunités et des difficultés qu'avaient amenées les années 1914–1918 et sur un appareil bancaire dont l'importance internationale s'est renforcée. Comme la précédente, la présente section ne vise pas à présenter un tableau détaillé de l'histoire de la place financière suisse durant cette période, mais voudrait s'arrêter sur quelques-uns des éléments constitutifs d'une stratégie qui, tout en montrant de fortes continuités avec la phase précédente, s'adapte aux configurations changeantes du moment et confirme le rôle, accru et décisif, de l'Etat.

Comme les autorités politiques, qui, en étroite collaboration avec les associations patronales, prennent dès 1936 des mesures pour organiser l'économie de guerre, les banquiers anticipent beaucoup mieux le conflit à venir qu'à la veille de la Première Guerre mondiale. D'une part, des dispositions sont prévues dès 1938, qui concernent l'évacuation des papiers valeurs et des réserves métalliques: des abris considérés comme sûrs sont réservés au cœur des Alpes et dans les zones supposées défendables face à la Wehrmacht.[34] D'autre part, les pouvoirs du haut personnel de banque sont codifiés de manière à compliquer les capacités de spoliation d'une éventuelle autorité occupante. A ce volet défensif, s'ajoute un déploiement hors des frontières et outre-mer qui permet d'élargir la gamme de prestations proposés par les établissements financiers. Les trois grandes banques structurent leurs implantations aux Etats-Unis. Pour les banquiers suisses, il ne s'agit pas seulement de suivre la clientèle qui cherche à être hors d'atteinte de l'Axe, mais aussi de profiter des opportunités qui, comme lors de la Première Guerre mondiale, ne manqueront pas de s'ouvrir avec le conflit. Comme l'explique la direction générale du Crédit Suisse à son conseil d'administration en janvier 1940, il existe alors à New York certaines affaires que les banques américaines ni ne comprennent ni ne veulent effectuer et que des Suisses peuvent gérer à condition d'être sur place.[35] Constatant que le déclenchement de la guerre a dégagé de nouveaux gisements d'affaires qu'il est impossible d'exploiter en restant en Suisse, les banques souhaitent saisir toutes les chances offertes par l'essor de la place financière de New York, dont ils supposent qu'elle occupera après-guerre une position comparable à celle de Londres au 19e siècle. Installés outre-Atlantique, franchissant ainsi une étape historique dans leur positionnement international, les banquiers helvétiques s'empressent d'offrir leurs services à leurs collègues allemands, italiens ou japonais qui ne refuseront pas ces bons offices. Dans le même temps, les services diplomatiques suisses sont mis à contribution pour convaincre les Américains de la situation unique de la place financière helvétique et éviter de passer, comme durant le premier conflit mondial, pour des courtiers de l'Allemagne.[36] Même informés des services rendus

par les banques suisses aux forces de l'Axe, les Anglo-Saxons tardent à prendre des mesures de rétorsion énergiques: c'est qu'ils jugent d'abord que la présence des Suisses à New York profite à l'essor international de Wall Street et que les prestations que leur offrent les instituts helvétiques en Europe contrebalancent les services rendus à l'Allemagne et à l'Italie.[37]

Cette attitude montre combien la perception de l'importance de la place financière helvétique et de son rôle international a évolué depuis 1914. Elle confirmait les milieux dirigeants helvétiques dans l'idée que la relative faiblesse des capacités militaires et politiques de la Suisse trouverait peut-être à se compenser dans sa puissance financière et par les services particuliers que sa neutralité formelle, alliée à un outillage bancaire performant, permettrait de monnayer auprès de chacun des camps belligérants. La Seconde Guerre mondiale ne les a pas démentis sur ce point. Certaines des expériences réalisées lors du conflit précédent vont permettre, sur le plan intérieur, de mieux agréger des intérêts divergents, sans immobiliser l'appareil de crédit, ni risquer d'entraver ses possibilités de développement durant l'après-guerre. Dans ce cadre, le rôle de l'Etat, plus encore que lors de la Première Guerre mondiale, s'avère essentiel, et à double titre: d'une part, parce qu'il décharge l'économie privée, dont les banques, d'une grosse partie des risques liés à l'économie de guerre, d'autre part, parce que le gonflement de la dette publique fournit une nouvelle fois un emploi sûr aux ressources des établissements de crédit.

Inaugurée durant la Première Guerre mondiale, l'arme du crédit devient en effet une composante majeure de la politique extérieure de la Suisse durant le second conflit mondial. Résultant à la fois de pressions externes et internes, le montant des crédits alloués ou garantis par la Confédération à des Etats tiers atteint même une ampleur telle qu'on peut dire qu'elle constitue désormais un facteur déterminant de l'évolution financière du pays. La Banque nationale s'en inquiète dès 1941 qui estime que l'économie privée n'assume pas sa part des risques encourus, jusqu'au chef du Département des finances, le Radical Ernst Wetter (1877–1963), qui s'irrite en janvier 1943 de voir les activités de l'économie privée à tel point financées sur les deniers publics.[38] Les notations de son journal intime sont, à cet égard, édifiantes, venant d'un homme que ses anciennes fonctions de vice-Président du Vorort de l'Union suisse du commerce et de l'industrie et de Président de l'Office suisse d'expansion commerciale n'inclinaient pas à une hostilité de principe vis-à-vis de l'entreprise privée.[39] Il faut dire que, comme le constatera ce même Département des finances fin 1945, la somme totale des crédits alloués ou garantis par la Confédération au seul titre des relations économiques avec l'étranger s'est élevée à plus de 3 mia. de fr., ce qui représente environ un cinquième du produit intérieur brut de cette année.[40] Une proportion dont on peut dire qu'elle a doublé si on la compare à celle des crédits semi-officiels de change et de compensation consentis durant le conflit précédent, opérations dans lesquelles l'implication de la Confédération était par ailleurs moindre.

On notera, évolution significative, qu'en assumant ce rôle, l'Etat fédéral endosse désormais lui-même les risques politiques et financiers liés aux relations internationales durant le second conflit mondial. Certes, sur le plan de la politique extérieure, les facilités financières consenties sous l'égide de la Confédération ont concouru à la sécurité du territoire, tout particulièrement vis-à-vis des forces de l'Axe, qui, durant la période de leurs grands succès militaires, furent les principales bénéficiaires de ces exportations de capitaux.[41] Et on sait que, dès 1943, après le tournant du conflit, les rapports de forces plus favorables aux Alliés, permirent à ceux-ci d'obtenir à leur tour de substantiels avantages. Sur le plan de la politique intérieure, l'implication de l'Etat dans ces opérations se justifiait par le fait qu'en facilitant les exportations et le ravitaillement, elles contribuaient au maintien d'une certaine stabilité intérieure, le spectre de la grève générale de novembre 1918 hantant encore les esprits. D'un autre côté, même si ces opérations n'étaient pas toujours très lucratives pour les banques, elles leur permirent de placer sans grands risques des disponibilités devenues abondantes, l'Etat assumant en dernier ressort le danger des éventuelles immobilisations.[42]

Le souci de préserver la liquidité de l'appareil bancaire helvétique, partant ses capacités d'intervention et ses potentialités de développement ultérieur, participe du même principe qui conduit en 1943 les trois plus grandes banques commerciales du pays, associées à l'industrie suisse des machines, à plaider un élargissement de la garantie fédérale des risques à l'exportation et une augmentation de ses fonds de dotations. Affirmant que les établissements suisses ne sont pas des banques d'affaires investissant des capitaux dans des entreprises, mais plutôt des banques de dépôts menant des opérations à court terme, elles demandent que la Confédération augmente le montant de ses garanties aux risques à l'exportation afin que les avances fournies par les banques à la clientèle commerciale et industrielle n'atteignent pas des sommes telles qu'elles péjoreraient leur état de liquidité.[43] Eviter tout engagement durable vis-à-vis de l'étranger et ne consentir guère qu'à accorder des accréditifs et des crédits à très court terme résume, pour ainsi dire, la règle d'or qu'observent les instituts de banque quant au financement du commerce extérieur.

Dans ce contexte, le financement de la dette publique offre, comme lors de la Première Guerre mondiale, un débouché sûr, rentable et providentiel pour les abondants capitaux en possession ou sous gestion bancaire.[44] Entre 1939 et 1945, une série d'emprunts à long terme représentant un montant total de plus de 6 mia. de fr. est mise en souscription publique. La dette consolidée de la Confédération passe ainsi, en termes réels et compte tenu des remboursements et conversions effectués, de 2 mia. de fr. au commencement de la guerre à plus de 7 mia. de fr. fin 1945, ce qui signifie une multiplication par trois. Dans le même temps, le montant des obligations fédérales (y compris celles des chemins de fer) garnissant le portefeuille titre des

grandes banques augmente de plus du triple en termes réels, constituant, avec l'escompte des Bons du trésor, une source de revenus devenue essentielle pour elles.[45] Quant à la part de la dette flottante dans l'endettement de la Confédération, elle est loin d'être insignifiante: le Conseil fédéral constatera en septembre 1945 que le montant des Rescriptions (Bons du trésor) placé depuis le début de la guerre auprès des banques frôle le milliard de francs suisses à l'été 1945 alors qu'il était quasi nul six ans plus tôt.[46]

Echaudées par les expériences inflationnistes du conflit précédent, les autorités politiques et monétaires sont parfaitement conscientes des dangers du recours aux crédits bancaires et à l'institut d'émission pour financer la dette de l'Etat. Ainsi du Président de la Banque nationale suisse, Gottlieb Bachmann (1874–1947), qui en mars 1940, appelait les actionnaires de l'institut à «tirer les expériences de la dernière guerre mondiale et de s'efforcer de financer sainement les dépenses extraordinaires de l'Etat».[47] Une année plus tard, le Directeur général de cette même banque, Paul Rossy, rappelle à son tour que le «souvenir qui est resté de la dernière guerre a obligé tous les gouvernements au début du présent conflit à déclarer que la guerre serait menée sans recours à des méthodes monétaires d'inflation».[48] Et de plaider pour une augmentation des impôts et même une refonte du système fiscal. Certes, dans le cadre de deux programmes financiers, le Conseil fédéral instaure, sous le régime des pleins pouvoirs, une série d'impôts nouveaux qui, notamment, taxent les valeurs mobilières. Un impôt sur le chiffre d'affaires est introduit.[49] Néanmoins, en dépit du creusement des déficits, l'accentuation de la pression fiscale se heurte à de fortes oppositions, tout comme lors du conflit précédent. Les milieux bancaires, qui tiennent aux revenus vitaux tirés du placement de la dette publique et à la conservation d'un régime fiscal qui reste le plus clément possible, vont se montrer tout à fait actifs sur ce terrain.

Entre autres exemples de cette résistance fiscale, citons celui du débat intervenu en été 1941 au sein des instances dirigeantes de la Banque Nationale suisse à propos des bénéfices de guerre. Appelé à se prononcer sur cette question, la Direction générale de celle-ci explique que, comme «l'enseignent les expériences faites pendant la dernière guerre, les bénéfices de guerre sont précisément un des facteurs qui favorisent la hausse des prix. Ce fait à lui seul montre qu'il est nécessaire d'arrêter l'afflux sur le marché de fonds provenant des bénéfices de ce genre. Du point de vue psychologique et social aussi, la distribution de bénéfices extraordinaires est intolérable. C'est donc un commandement de l'heure d'empêcher, en maintenant les prix à un niveau modéré, la réalisation de bénéfices de guerre. Dans le cas où de pareils bénéfices apparaissent, par exemple dans certaines industries d'exportation, dont les produits ne tombent pas sous le contrôle des prix, il faut en retirer une forte part en élevant le taux de l'impôt sur les bénéfices de guerre».[50] Un point de vue qu'Adolf Jöhr, notre auteur de 1912, membre du Conseil de banque et main-

tenant Président du Crédit Suisse, conteste au motif que, selon lui, les bénéfices de guerre devraient permettre aux entreprises de se renforcer et de constituer des réserves pour affronter les crises futures. Revenant aux expériences de 1914–1918, il affirme que la Suisse a un immense intérêt à ce que les entreprises restent saines pour surmonter les chocs de la guerre et de l'après-guerre. Bouclant la boucle, il précise que les banques et les compagnies d'assurances étant disposées à fonctionner comme intermédiaires entre la Confédération et les épargnants, il est en conséquence inutile de ponctionner les bénéfices des entreprises pour financer les dépenses fédérales croissantes. Il faut croire que ce type de point de vue sur la défiscalisation des bénéfices de guerre l'emporta puisque, selon l'Administration fédérale des finances, cet impôt a rapporté, de 1940 à 1945, 270 mio. de fr. au fisc, contre 625 mio. de fr. de 1917 à 1920.[51]

Jamais, dans l'histoire financière de la Suisse, des montants aussi considérables que ceux qui furent levés entre 1939 et 1945 n'avaient été prélevés sur le marché des capitaux et jamais la part des corporations de droit public n'avait été aussi importante parmi les emprunteurs. Si cette façon de faire n'a pas manqué de renforcer les liens entre la Confédération et les banques, elle eut aussi des effets inflationnistes. Mais l'Etat fut cependant beaucoup plus attentif, cette fois, à soigner le front intérieur en adoptant des mesures visant à lutter contre le chômage, la hausse des prix ou les pénuries de logement. L'élection, fin 1943, du premier Socialiste au Conseil fédéral, exprime bien le volet politique de cette stratégie d'intégration, qui permit d'éviter une sortie de guerre rejouant la dramaturgie de la fin du premier conflit mondial. La place financière suisse s'en trouva plutôt bien, puisque en dépit des grèves de 1945 et 1946, rien de comparable aux évènements de l'automne 1918 ne se produisit. L'heureux élu, le Conseiller fédéral Ernst Nobs (1886–1957), témoigne même d'un certain zèle collégial lorsqu'en juin 1945 il assure les représentants du monde bancaire helvétique, accusés de receler des biens spoliés par les Nazis, de son soutien et de celui du Conseil fédéral: il précise qu'il «n'a pas manqué de rendre attentif le Conseil Fédéral au fait que les Américains ne cherchent peut-être pas seulement à retrouver [les biens spoliés], mais que toute leur politique dans ce domaine est fortement inspirée par Wall Street, c'est-à-dire par des motifs de concurrence que la Suisse ne doit pas ignorer. Le Conseil fédéral connaît le danger et c'est son devoir de ne pas abandonner les banques, mais au contraire de les soutenir».[52] Tenu par un homme qui avait été un des dirigeants de la grève générale de 1918, le propos mériterait qu'on s'y arrête davantage, tant il est vrai que l'intégration progressive du mouvement ouvrier suisse participe, comme, sur un autre plan, la faculté de mobiliser contre lui la population agricole, d'un consensus renvoyant aux conditions internes du renforcement de la place financière helvétique.

Toujours est-il que, comme l'éprouvent les autorités fédérales elles-mêmes, les

dangers de cette seconde sortie de guerre sont moins d'ordre intérieur que liés aux bouleversements internationaux. Dès 1944, pressions et critiques gagnent même une telle ampleur que les milieux dirigeants helvétiques considèrent qu'ils sont confrontés à une véritable guerre économique de la part des Alliés.[53] En 1940 et 1941, l'Axe avait atteint le faîte de sa puissance militaire, mais n'avait pas exercé une pression aussi vigoureuse sur la Suisse, dont les prestations étaient appréciées au plus haut niveau à Berlin et à Rome. Du côté des Alliés, une certaine complaisance, motivée par les services utiles que leur rendent les banques suisses, est perceptible jusqu'au moment où, à partir de 1942, la guerre économique s'étend au domaine financier. La fin des opérations militaires en Europe marque, de ce point de vue, un moment paroxystique, dont les enjeux, face aux pressions anglo-américaines, tiennent aussi bien à la réintégration de la Suisse sur la scène internationale qu'à la défense d'intérêts sectoriels cruciaux, dont celle du secret bancaire et des possibilités d'expansion qui s'offriraient ou non aux établissements helvétiques.

Dans ce contexte, la place financière suisse trouve un large soutien auprès de la Confédération, même si surviennent parfois des divergences de vues quant aux concessions à consentir sur des dossiers aussi essentiels que celui de l'or pillé par les Nazis ou qui, comme le déblocage des fonds suisses aux Etats-Unis et le traitement des avoirs allemands sur territoire helvétique, engagent la question du secret bancaire et des relations d'affaires à venir en Europe et outre-Atlantique.[54] Il est vrai que, à la différence du conflit précédent, la connaissance qu'ont les Alliés de l'étendue des prestations financières fournies aux vaincus, complique le travail des négociateurs helvétiques dont l'attitude dilatoire, servie par un juridisme tatillon, permet toutefois de parer au plus pressé jusqu'à ce que les accords de Washington (1946) puis les débuts de la Guerre froide aident à l'effacement de l'ardoise. Si la partie fut au final beaucoup plus difficile à jouer qu'au sortir du premier conflit mondial, c'est aussi que les transactions menées par la place financière suisse durant celui-ci n'eurent qu'un impact subsidiaire dans la conduite des hostilités, tandis qu'elles se sont imposées, lors du second conflit mondial, comme un élément stratégique incontournable pour les belligérants eux-mêmes. Imputable, certes, à une situation extraordinaire, ce saut qualitatif aurait pu être suivi, avec la fin des hostilités, par un sérieux recul si les Alliés occidentaux avaient été en situation de pouvoir aggraver leurs pressions. Mais n'aurait-ce pas été là prendre le risque de déstabiliser ou de s'aliéner un appareil bancaire et financier qui, bien que sorti peu grandi de la guerre sur le plan moral, était susceptible de jouer un rôle non négligeable dans la stabilisation et la reconstruction d'une Europe en ruines?

Conclusion

Dès la fin du 19e siècle, les milieux d'affaires helvétiques se sont forgés une culture stratégique fondée sur leur capacité à jouer des rivalités entre grandes puissances pour se profiler sur quelques-uns des marchés les plus porteurs de l'époque et faire de la Suisse un carrefour financier international.[55] Les deux guerres mondiales constituent des moments nodaux dans le déploiement de cette stratégie, soit qu'elles contribuent à cimenter certaines de ses composantes parasitaires, comme sur le plan de l'attractivité fiscale, soit qu'elles révèlent ou confirment des atouts essentiels, comme sur le plan de la stabilité monétaire et politique.

Certes, en termes comptables, la courbe des bilans, comme on l'a vu, tend à diminuer durant ces deux conflits et il en va de même de celle des avoirs administrés hors bilan, en gestion de fortune. Mais ces mêmes courbes, aussitôt revenu à une économie de paix, s'accroissent de manière exponentielle dans les deux après-guerres. Si on peut inférer de cette dernière remarque que les banques helvétiques se portent mieux par temps de paix que par temps de guerre, il serait toutefois fautif d'isoler ces temps de paix des périodes de conflits qui les ont précédés. D'abord parce que le maintien d'une place financière susceptible de rendre des services à chacun des belligérants durant ces deux guerres, bénéfice direct d'une neutralité respectée par ces derniers, a constitué une pré-condition de l'essor ultérieur. Ensuite parce que cet essor lui-même, en large partie dû à l'élargissement des opérations avec l'étranger, a également été induit par les bouleversements internationaux consécutifs à ces conflits.

A cet égard, il convient d'observer que, conformément aux attentes des milieux financiers, une forme de cercle vertueux vient profiter à l'essor de la place financière, dont les avantages comparatifs sortent fortifiés des conflits. Ainsi, grâce à l'afflux de fonds étrangers attirés par le havre fiscal et la stabilité politique, la majeure partie des coûts liés à la guerre a pu être, par deux fois, couverte par l'emprunt, tandis que la modicité des nouveaux impôts introduits contraste avec l'aggravation de la pression fiscale en Europe, évolution qui profite, en retour, à l'attractivité du refuge helvétique sur les épargnes internationales. Dans ce cadre, la défense du secret bancaire est devenue un enjeu central de la politique extérieure et son maintien, en dépit des fortes pressions essuyées au sortir du second conflit mondial, une démonstration de sa solidité à toute épreuve. D'autre part, grâce à la neutralité formelle et au renforcement du franc suisse comme monnaie de compte internationale, les grandes banques helvétiques ont pu poursuivre leurs affaires sur le marché mondial et même améliorer leurs positions dans certains segments d'activités, y compris sur le marché interne. Là encore, la guerre n'a pas peu contribué à enclencher ou à accélérer des processus d'une importance indéniable: recul historique, après la Première Guerre mondiale, du pouvoir d'influence en Europe

des capitalismes français et allemands, dont les banques suisses s'impatientaient du magistère avant 1914, avancée fondamentale, à la veille de la Seconde Guerre mondiale, de ces mêmes établissements de crédit aux Etats-Unis, bientôt promus à l'avant poste de leur prodigieuse expansion d'après-guerre.
Ramenée à l'histoire de la place financière suisse, la première moitié du 20e siècle tient au final dans un projet, initié dans le sillage de la montée des rivalités internationales de l'ère des empires, précisé dans les convulsions dramatiques de la «guerre de trente ans» des âges contemporains, et réalisé durant les années de la guerre froide: jouer de toute la gamme des interstices ouverts dans les partitions des belligérants pour devenir soi-même un orchestre de réputation mondiale.

Notes

1 Liste des publications de la Commission in: Commission Indépendante d'Experts Suisse – Seconde Guerre Mondiale (CIE), *La Suisse, le national-socialisme et la Seconde Guerre mondiale. Rapport final,* Zurich 2002, p. 565–569; voir aussi Mazbouri Malik, «Tout vient à point à qui sait attendre. De trois ouvrages récemment publiés sur la question des affaires menées par les Grandes Banques suisses durant l'entre-deux-guerres et le second conflit mondial», *traverse* 3 (2003), p. 160–175; Loepfe Willi, *Geschäfte in spannungsgeladener Zeit. Finanz- und Handelsbeziehungen zwischen der Schweiz und Deutschland 1923 bis 1946,* Weinfelden 2006. Cet article s'insère dans un projet de recherche sur l'histoire de la place financière suisse au XXe siècle, soutenu par le Fonds National de la Recherche Scientifique.
2 Cf. Tanner Jakob, *Bundeshaushalt, Währung und Kriegswirtschaft. Eine finanzsoziologische Analyse der Schweiz zwischen 1938 und 1953,* Zurich 1986, p. 36–40.
3 Perrenoud Marc et al., *La place financière et les banques suisses à l'époque du national-socialisme. Les relations des grandes banques avec l'Allemagne (1931–1946),* Zurich, Lausanne 2002, p. 80–83.
4 Mandel Ernest, *Traité d'économie marxiste,* Paris 1986, p. 467.
5 Archives fédérales suisses (AFS), E 2001 (E) 1, 375, Rapport interne de P. Rossy du 10. 11. 1946 (pour les données bio-bibliographiques des personnalités mentionnées dans le présent article, cf. la base de données www.dodis.ch); sur l'importance du secteur financier en Suisse, voir les données comparatives de Goldsmith Raymond W., *Financial Structure and Development,* New Haven, Londre 1969, p. 209.
6 Iklé Max, *Switzerland: an International Banking and Finance Center,* Stroudsburg 1972, p. 156.
7 Message complémentaire du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur les mesures extraordinaires d'ordre économique, 7. 4. 1936, *Feuille Fédérale* I (1936), p. 659.
8 Jost Hans-Ulrich, *Le salaire des neutres. Suisse 1938–1948,* Paris 1998, p. 33.
9 Cf. Perrenoud Marc, «La diplomatie et l'insertion de la Suisse dans les nouvelles relations économiques internationales (1943–1950)», *Itinera* 18 (1996), p. 143.
10 Guex Sébastien, «Les origines du secret bancaire et son rôle dans la politique de la Confédération au sortir de la Seconde Guerre mondiale», *Genèses* 34 (1999), p. 4–27.
11 Perrenoud Marc, «Secret bancaire et politique étrangère de la Suisse (1932–1962)», *Relations internationales* 113 (2003), p. 27–40.
12 Archives du Ministère des Affaires Etrangères, Paris, EU 18-40 Suisse 129, H. Allizé, Ambassadeur de France à Berne à R. Poincaré, Ministre des Affaires Etrangères, du 6. 2. 1924.
13 Archives de la Banque d'Angleterre, Londres, OV 63/22, H. Siepmann, Adviser to the Governor à F. J. Rodd, Adviser to the Governor, du 3. 9. 1930.
14 Message complémentaire (cf. note 7), p. 687.

15 Cf. Ochsenbein Heinz, *Die verlorene Wirtschaftsfreiheit 1914–1918. Methoden ausländischer Wirtschaftskontrollen über die Schweiz,* Berne 1971, p. 15–36.
16 Pour une analyse de ces deux ouvrages, cf. Guex Sébastien, *La politique monétaire et financière de la Confédération suisse 1900–1920,* Lausanne 1993, p. 155–178.
17 Frey Julius, «Die Finanzielle Kriegs-Bereitschaft der Schweiz», *Raschers Jahrbuch für Schweizer Art und Kunst,* 1910, p. 143–165.
18 Jöhr Adolf, *Die Volkswirtschaft der Schweiz im Kriegsfall,* Zurich 1912.
19 Jöhr (cf. note 18), p. 25–33.
20 Mangold Fritz, *Die Bank in Basel 1844–1907 und die Entwicklung des Konkordats schweizerischer Emissionsbanken,* Basel 1909, p. 130; Jöhr Adolf, *Die schweizerische Notenbank 1826–1913,* Bd. I, Zurich 1915, p. 126.
21 Jöhr (cf. note 18), p. 193 s.
22 Guex (cf. note 16), p. 226–229.
23 Frey (cf. note 17), p. 153.
24 Jöhr (cf. note 18), p. 89.
25 *Protokoll der Verhandlungen der vom eidg. Finanzdepartement einberufenen Expertenkommission für die Besprechung von Massnahmen zur Hebung der schweizerischen Valuta,* Bern 1900, p. 35.
26 Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur les mesures propres à assurer la sécurité du pays et le maintien de sa neutralité, 2 août 1914, *Feuille Fédérale* I (1914), p. 6.
27 Mazbouri Malik, «Place financière suisse et crédits aux belligérants durant la Première Guerre mondiale» in: Guex Sébastien (éd.), *La Suisse et les grandes puissances 1914–1945,* Genève 1999, p. 59–90.
28 Cité par Mazbouri (cf. note 27), p. 66 s. (c'est nous qui soulignons).
29 Blankart Charles, *Die Devisenpolitik während des Weltkrieges (August 1914 bis November 1918). Eine finanzwirtschaftliche und nationalökonomische Studie über die von den kriegführenden Staaten getroffenen Massnahmen zum Schutze der nationalen Interessen auf dem Devisenmarkte,* Zurich 1919, p. 159–172; Moos Robert von, «Unsere Valuta- und Exportkredite», *Journal de Statistique et Revue économique suisse* (1919), p. 177–184.
30 Mazbouri Malik, «Capital financier et politique extérieure à la fin de la Première Guerre mondiale: la création de la Centrale des Charbons (1917) et de la Société Financière Suisse (1918)», in: Favez Jean-Claude, Jost Hans Ulrich, Python Francis (éd.), *Les Relations internationales et la Suisse,* Lausanne 1998, p. 45–70.
31 AFS, E 21, 10010, Rapport de l'Association des Représentants de la Banque en Suisse au Conseil fédéral du 22. 10. 1918.
32 Werner Christian, *Für Wirtschaft und Vaterland. Erneuerungsbewegungen und bürgerliche Interessengruppen in der Deutschschweiz 1928–1947,* Zurich 2000.
33 Bundesarchiv Berlin, Reichswirtschaftsministerium, Übergangswirtschaft 3101/7629, note du secrétaire de la légation de Zurich à Ambassade d'Allemagne de Berne et au Ministère de la marine, Berlin, du 17. 7. 1917.
34 Cf. Wipf Matthias, *Bedrohte Grenzregion. Die schweizerische Evakuationspolitik 1938–1945 am Beispiel von Schaffhausen,* Zurich 2005, p. 157–205.
35 Perrenoud et al. (cf. note 3), p. 540.
36 *Documents diplomatiques suisses (DDS),* vol. 13, Berne 1991, no 424, p. 1031–1034.
37 Cf. Wylie Neville, *Britain, Switzerland, and the Second World War,* Oxford 2003, p. 90 ss.
38 *DDS,* vol. 14, Berne 1997, no 203, p. 638–644.
39 Frech Stefan, *Clearing: Der Zahlungsverkehr der Schweiz mit den Achsenmächten,* Zurich 2001, p. 149 s.
40 Perrenoud Marc, «Banques et diplomatie suisses à la fin de la Deuxième Guerre mondiale: politique de neutralité et relations financières internationales», *Etudes et sources* 13–14 (1988), p. 54–58.
41 Hauser Benedikt, *Projekte und Geschäfte. Aspekte der schweizerisch-italienischen Finanzbeziehungen 1936–1943,* Zurich 2001, p. 104.

42 Voir notamment AFS, E 2001 (D) 2, 265, «Protokoll der 55. Sitzung des Komitees Deutschland [der Schweiz. Bankiervereinigung], 18. 7. 1941».
43 AFS, E 7110 1976/25, 2, Lettre du Crédit Suisse, de la Société de Banque Suisse, de l'Union de Banques Suisses, de Brown Boveri et de la Société suisse des constructeurs de machines au délégué aux possibilités de travail, O. Zipfel, du 28. 12. 1943.
44 Perrenoud et al. (cf. note 3), p. 136–150.
45 Mariacher Bruno, *Die Banken als Geldgeber des Staates. Ein Beitrag zur Frage der Finanzierung ungedeckter Staatsausgaben durch Bankkredit, unter besonderer Berücksichtigung der Verhältnisse in der Schweiz,* Zurich 1948, p. 137–156.
46 Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant l'émission d'emprunts pour l'administration fédérale, 12 septembre 1945, *Feuille Fédérale* 2 (1945), p. 38.
47 Cité par Crettol Vincent, Halbeisen Patrick, *Les motivations monétaires des opérations sur or de la Banque nationale suisse pendant la Seconde Guerre mondiale,* Zurich 1999, p. 11.
48 AFS, E 7001 (B) 1, 543, Rapport de P. Rossy du 6. 9. 1941 à la Commission des pouvoirs extraordinaires du Conseil national sur la politique des prix et des salaires.
49 Cf. la contribution de Monique Ceni dans le présent volume.
50 AFS, E 2001 (D) 2, 309, «Réponse de la Direction générale [de la BNS] à l'interpellation de M. le conseiller national J. Huber concernant le mouvement des prix en Suisse» du 3. 6. 1941.
51 AFS, E 6100 (A) 25, 2331, Note de E. Kellenberger du 5. 3. 1946.
52 AFS, E 2001 (E) -/2, 557, Audience accordée par le Conseil Fédéral aux représentants de l'Association Suisse des Banquiers le mercredi 13 juin 1945. Document disponible en ligne sur www.dodis.ch, no 38.
53 *DDS,* vol. 15, Berne 1992, no 402, p. 1015–1032.
54 *DDS,* vol. 16, Zurich 1997, no 66, p. 203–205.
55 Mazbouri Malik, *L'émergence de la place financière suisse (1890–1913). Itinéraire d'un grand banquier,* Lausanne 2005, p. 301.